Envoyé en préfecture le 19/11/2021 Reçu en préfecture le 19/11/2021 Affiché le 19/11/2021=

Commune d'AILLY-SUR-NOYE Conseil Municipal du 17 Novembre 2021

Extrait du registre des délibérations

n° 2021-11-17-07

Date de la convocation 10/11/2021

Convoqués: 23

Présentes: 19

Représentés: 1

Absents: 3

OBJET:

Finances

Budget principal

2021

Demande de subvention

Eglise de Merville

Conseil régional

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corrinne ROSE, Edith DELBEY, Annie COCHET, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Frédéric PINOIT, Sébastien VILLAIN, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Céline TAMPIGNY, Catherine CATHELY WANTIEZ, Christine BOURDELLE PATRICE, Marylène FRANZ, Marie-Hélène MARCEL

Étaient représentés : Monsieur Vincent DAINE par Madame Sonia DOUAY

Était absent : Madame Karine PAGEAU, Monsieur Paulo MARCELO, Monsieur Tristan ROUSSEL DASSONVILLE

Monsieur Nicolas BLIN est désigné secrétaire de séance

Le projet de réhabilitation de l'église de Merville au bois peut bénéficier d'une aide financière par le Conseil Régional des Hauts de France à hauteur de 30% du montant de l'opération.

Le conseil municipal ayant déjà délibéré sur un plan de financement le 29 septembre dernier, il convient de délibérer à nouveau afin d'intégrer dans le nouveau plan de financement la subvention du Conseil Régional.

Après avoir oui les explications le Conseil Municipal décide :

- de souscrire à cette opportunité qui conduira à minimiser les demandes DETR / DSIL 2022.
- de valider le nouveau plan de financement prévisionnel actualisé des montants de subvention connus ci-dessous :

FNADT	Montant de l'aide (€)	Taux (%)
FNADT	37 726 €	10.80%
Conseil Départemental de la Somme	102 826 €	1 1 -
Conseil Régional des Hauts de France	105 098 €	
DETR / DSIL 2022	34 507 €	
Commune	70 065 €	
	350 325 €	100,0%

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au regiştre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire, Pierre DURAND